**PROTOCOLE SANITAIRE**

Détermination des mesures sanitaires de protection collective et individuelle appropriées et partagées par tous les acteurs du Club, sous l’autorité et le contrôle du COVID Manager du Club qui en est le garant.

Il est décidé :

* mise en place d’un plan de circulation respectant les exigences de distanciation physique et évitant / limitant les croisements entre les acteurs en cas de séances successives. Arrivées et départs en horaires décalés et par catégorie
* respect des consignes FFR de matérialisation des zones du terrain, d’espace propre à chaque pratiquant et de distance minimale entre joueurs
* affichage au stade de l’organisation matérielle, du plan de circulation et des principales consignes sanitaires
* fermeture des vestiaires
* accès limité et sur demande aux toilettes qui seront désinfectées fréquemment
* ouverture d’un point d’eau avec savon et essuie mains jetables. Lavage des mains avant et après chaque entrainement
* mise à disposition de flacons de gel hydro-alcoolique
* masques à disposition des éducateurs
* mise en place d’une poubelle avec sacs à fermeture hermétique pour y déposer les déchets (masques, essuie-main jetables, gants, …) qui sera vidée après chaque séance
* désinfection des ballons et des matériels (plots, sacs de placage …) avant et après chaque séance avec un produit désinfectant mis à disposition aux éducateurs
* pas d’utilisation de gourdes collectives. Chaque joueur devra se munir de sa gourde ou d’une bouteille à son nom
* Les parents et visiteurs n’ont accès ni au terrain de rugby ni aux locaux. Ils doivent rester derrière la main courante et respecter les règles de distanciation sociale.
* Le Covid manager, les éducateurs et les membres du bureau du RCHT seront en droit de refuser toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires.

Le 09 juin 2020  
Pascale OUGIER, Covid manager  
Sylvain MASSOULAR, Président du RCHT